

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.480 du 11/12/2019 modifiant les dispositions relatives au budget communal de la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget et de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale

(Journal de Monaco du 20 décembre 2019).

Article 1er .- *(Voir l'article 7 de la loi n° 841 du 1er mars 1968).*

Article 2 .- *(Voir l'article 7 de la loi n° 841 du 1er mars 1968).*

Article 3 .- *(Voir l'article 58 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974).*

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.